



Volleyball Québec
7665 boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

CAHIER DE L'ATHLÈTE CIRCUIT PROVINCIAL SENIOR DE VOLLEYBALL DE PLAGE 2024



Félicitations aux équipes championnes 2023 !



Podiums 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
1.1 Description – Objectif	3
1.2 Clientèle cible	3
2.1 Affiliation des joueurs des équipes	3
2.2 Inscription des équipes	4
2.3 Désistement d'une équipe	4
2.4 Changement de partenaire	4
2.5 Échauffement, forfait et retard	5
3. COMITÉS	5
4. RÉUNION DES JOUEURS	6
5. CALENDRIER DE COMPÉTITIONS	6
6. FORMAT DE COMPÉTITIONS	7
6.1 Tableau principal	7
6.3 Ronde préliminaire	8
6.4 Ronde éliminatoire	9
6.5 Système de pointage	9
7. RÈGLEMENTS DE JEU	9
8. ARBITRAGE	10
8.1 Responsabilité de l'officiel (obligatoire)	10
8.2 Code de conduite	11
9. CLASSEMENT CUMULATIF	11
9.1 Système des points de classement	11
9.2 Reconnaissance de participation	12
9.3 Politique en matière d'absence prolongée (grossesse, blessure, etc.)	12
10. ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE TÊTE DE SÉRIE (SEEDING)	13
11. BOURSES AUX ATHLÈTES – CIRCUIT SENIOR	14
12.1 Championnat Volleyball Québec	14
12.2 Championnats nationaux	15
14. POLITIQUE D'ANNULATION OU DE SUSPENSION DE TOURNOI	15
14.1 Avant la tenue du tournoi	15
14.2 Lors du tournoi	15

1. INTRODUCTION

1.1 Description – Objectif

Le Circuit Provincial Senior (CPS) regroupe les meilleurs athlètes de la province en volleyball de plage et attire également des athlètes de l'extérieur. Les équipes rivalisent pour obtenir des points de classement qui leur permettent de se classer pour les événements du circuit provincial ainsi que pour le Championnat Volleyball Québec et le Championnat National de Volleyball Canada.

Le Circuit Provincial Senior fait partie d'une structure (CRJ -CPS) mise en place par Volleyball Québec en collaboration avec les clubs affiliés afin de donner des opportunités d'accueil, de développement et de pratique du volleyball de plage de haut niveau aux joueurs québécois. Dans son ensemble, cette structure bonifiera la participation et contribuera à solidifier la place du Québec comme leader en volleyball de plage sur la scène canadienne.

Volleyball Québec cible le développement de l'élite québécoise, incluant les athlètes des équipes du Québec et de son Centre d'excellence affilié à Volleyball Canada, en réunissant les meilleurs athlètes dans des événements d'envergure provinciale, voir même nationale, et ainsi leur donner accès à un haut niveau de compétition.

Voici donc le document officiel d'informations du circuit. L'ensemble des informations nécessaires ainsi que les règles du circuit sont regroupés à l'intérieur de ce document.

Volleyball Québec vous souhaite un été rempli de plaisir et de bonnes performances. Le succès du circuit repose sur votre implication et votre participation. Nous comptons sur vous pour offrir un spectacle de qualité et respectueux de vos adversaires, des arbitres, des spectateurs et des installations mises à votre disposition par nos partenaires.

1.2 Clientèle cible

La clientèle visée est l'élite féminine et masculine québécoise et canadienne en volleyball de plage. Le Circuit provincial senior est aussi le circuit de compétition prioritaire identifié pour les athlètes des équipes du Québec.

2. AFFILIATION ET INSCRIPTION

2.1 Affiliation des joueurs des équipes

Tous les **participants** au CPS doivent être affiliés à **Volleyball Québec** ou dûment affiliés à leur fédération d'origine. **Chaque joueur est responsable de son affiliation.** Le cas échéant, votre affiliation devra être payée sur la plateforme Spordle au moment de l'inscription au premier tournoi du CPS auquel vous participerez. L'affiliation est valide jusqu'au 30 septembre 2024.

Affiliation annuelle individuelle de joueur compétitif à Volleyball Québec et Volleyball Canada à 78\$ qui permet :

- l'accès aux compétitions provinciales;
- la protection en vertu des règles et politiques de Volleyball Québec lors des compétitions provinciales;
- la couverture d'assurances accident lors des compétitions provinciales;
- une couverture d'assurances/règles/politiques de Volleyball Québec à l'entraînement;
- la reconnaissance des têtes de séries du joueur compétitif de l'année précédente et de celle en cours;
- le cumul de points au classement provincial senior pour chaque tournoi comme membre joueur compétitif;
- l'accès au championnat national;
- valide jusqu'au 30 septembre 2024.

2.2 Inscription des équipes aux tournois

Inscription régulière : Jusqu'au jeudi précédent la date limite du dimanche, le coût est de 130 \$/équipe.

L'inscription aux tournois se fait en ligne sur la plateforme Spordle de Volleyball Québec. **La date limite d'inscription** à chaque tournoi est le **dimanche (23h59) précédant l'événement**. Il s'agit de la seule façon de s'inscrire à un tournoi. **Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou par écrit et aucune liste d'attente ne sera créée**. Si les inscriptions sont trop nombreuses, il y aura des qualifications. Aucune inscription ne sera acceptée sur place le matin de l'événement.

Inscription tardive : À compter du vendredi 00 h 01 précédent la date limite du dimanche (soit plus d'une semaine avant le tournoi), le coût d'inscription sera de 175 \$ / équipe.

Inscription après la date limite : Coût supplémentaire de 15 à 25 % des frais d'inscription, selon la [Politique de compétition](#).

**Volleyball Québec et le promoteur se réservent le droit d'accepter ou non des inscriptions après la date limite.*

2.3 Désistement d'une équipe

Lors du désistement d'une équipe, les règles suivantes s'appliquent (nous vous invitons à consulter le document « [Politiques de compétitions, p.18 et 21](#) » de Volleyball Québec disponible sur le site Internet dans l'onglet *Ressource/Politique*) :

- *Avis envoyé à Volleyball Québec avant la date limite de l'inscription : remboursement des frais d'inscription.*
- *Avis envoyé à Volleyball Québec dans les 48 heures suivant la date limite de l'inscription : frais d'inscription non remboursés.*
- *Avis envoyé à Volleyball Québec après les 48 heures suivant la date limite de l'inscription : aucun remboursement et amende égale à 25% du montant d'inscription.*
- *Aucun avis envoyé à Volleyball Québec : frais de l'inscription non remboursés, amende égale au montant de l'inscription et suspension pour une durée maximale d'une année.*
- *Une équipe quitte le site de compétition pendant son déroulement : frais de l'inscription non remboursés, amende égale au montant de l'inscription et suspension pour une durée maximale d'une année.*

S'il y a récidive ou d'autres constats d'infraction, veuillez consulter le document [Politique de compétitions](#) sur le site de Volleyball Québec pour connaître les détails.

2.4 Changement de partenaire

Un changement de partenaire sera accepté après la date limite d'inscription **SEULEMENT** en cas de force majeure ou de blessure. Dans un tel cas, les règles suivantes s'appliquent :

- La date limite pour fournir la pièce justificative (billet du médecin ou une déclaration de bonne foi) est le **mercredi 23 h 59** afin de permettre la communication aux équipes en qualification et l'affichage de « l'horaire provisoire » sur Internet avant la fin de la journée.

Si une demande arrive après cette date, **le promoteur, se réserve le droit d'accepter celle-ci sans changer les groupes** s'il juge qu'il est trop tard pour communiquer avec les équipes concernées par la qualification.

- **C'est la responsabilité des joueurs** de regarder la dernière mise à jour de « l'horaire officiel » dans la journée de vendredi.

Advenant le désistement de plusieurs équipes dans la journée du vendredi, le promoteur devra peut-être apporter des changements majeurs à la composition des groupes.

Les pénalités énoncées au point 2.3 s'appliqueront aux équipes qui doivent se retirer du tournoi.

2.5 Échauffement, forfait et retard

Toutes les joutes débiteront à l'heure prévue. Une équipe qui n'est pas sur le terrain à l'heure prévue perdra automatiquement la première manche par forfait 21-0. Quinze minutes supplémentaires seront accordées avant le forfait de la deuxième manche 21-0. **L'équipe qui est sur le terrain a la responsabilité d'aviser le responsable de la compétition dès qu'elle se rend compte que l'équipe adverse n'est pas présente.**

ÉCHAUFFEMENTS : Dès qu'un terrain est disponible 5 minutes avant l'heure prévue du match suivant, le match doit débiter à l'heure prévue. Les joueurs doivent s'échauffer à l'avance à l'extérieur du terrain et débiter leurs 5 attaques immédiatement.

S'il y a retard dans l'horaire, débiter les 5 attaques par joueur immédiatement après le match précédent. Si le terrain est disponible plus de 5 minutes avant le début du match, les joueurs doivent gérer leur échauffement pour débiter le match à l'heure prévue.

Lorsqu'un match est arbitré par un officiel certifié et que plus de 7 minutes sont disponibles avant l'heure prévue du match, l'officiel devrait exécuter le protocole officiel (10-7-6-1-0).

L'équipe qui arbitre un match avant de jouer aura 15 minutes pour s'échauffer avant de jouer son match.

L'arbitre en chef de la journée, le coordonnateur du tournoi, ainsi que l'équipe-arbitre ont la responsabilité de faire respecter les règles suivantes quant au temps de l'échauffement sur le terrain :

Si, une fois les attaques terminées :

- Une équipe n'est pas sur le terrain : perte de la première manche 21-0 (15 minutes après, forfait de la 2e manche 21-0).
- Les deux équipes ne sont pas prêtes à jouer : le pointage passe de 0-0 à 7-7 ; après 5 autres minutes : 14-14 ; après 5 autres minutes : 21-21 ; après 5 autres minutes : 1-1 dans les manches, après 5 autres minutes : 10-10 dans le 3e set, après 5 autres minutes : forfait des deux équipes (défaite 2-0 par 21-0 et 21-0 pour les deux équipes).

Note : Si un forfait ou retard vient altérer le pointage lors d'une égalité à la fin des préliminaires dans ce groupe, une équipe ne pourra être éliminée au comptage. Donc, le gagnant du match entre les deux équipes à égalité sera considéré pour faire le classement des équipes dans la même section. Si trois équipes sont à égalité, le critère suivant est le ratio des points obtenus dans les matchs joués entre les équipes à égalité seulement. Un set supplémentaire de 7 points sera alors joué s'il y a toujours égalité.

3. COMITÉS

3.1 Comité de tournoi

Un comité de tournoi sera formé à chaque événement. Ce comité est formé de trois personnes : un représentant de Volleyball Québec, le promoteur et l'arbitre en chef. Dans la mesure du possible, le comité devra être le même pour toute la durée de l'événement. Advenant le cas où un changement de l'un des membres du comité est nécessaire, les joueurs en seront informés. La formation de ce comité a pour but de régler l'ensemble des problèmes qui peuvent survenir et d'assurer le bon déroulement de l'événement en cours.

Le comité du tournoi a l'autorité de prendre les décisions concernant :

- Toutes les activités associées au tournoi de volleyball de la fin de semaine qui affectent les joueurs, les conditions de jeu et la sécurité.
- Le mode de présentation du tournoi s'il estime que les conditions le justifient (par exemple : changer le système de pointage à cause de la noirceur).
- Tous les litiges du tournoi en cours.
- Les mesures à prendre en cas de mauvais temps (interruption ou annulation des matchs, voir la politique en cas de mauvais temps à l'article 14).

4. RÉUNION DES JOUEURS

Le promoteur pourra organiser une réunion des joueurs avant le début de son tournoi. La présence de tous les joueurs y sera alors fortement recommandée. S'il y a de nouvelles informations ou des modifications majeures, celles-ci seront annoncées par le promoteur. Il est de la responsabilité de chaque athlète/équipe de prendre connaissance des informations importantes ainsi que de **l'horaire final et officiel** (des modifications pourraient être apportées à la suite d'une blessure, un désistement, un changement de partenaire, etc.). L'horaire devient officiel à **midi le vendredi**. Le but est d'assurer un bon déroulement de l'événement ; ce qui est apprécié de tous. Volleyball Québec considère que les changements potentiels apportés avant cette heure peuvent être connus de tous les joueurs et ainsi, nul ne peut plaider l'ignorance. **Donc, aucun changement ne sera apporté sur l'horaire après la réunion ou à l'heure du premier match s'il n'y a pas de réunion à l'exception de force majeure.**

Avant vendredi midi, l'équipe doit aviser le coordonnateur du circuit à jjoyonvbq@gmail.com s'il y a un cas de force majeure (retard, absence, etc.).

Après vendredi midi, l'équipe doit communiquer avec le promoteur du tournoi (voir le numéro dans la page Internet du tournoi en question).

Les éléments suivants pourraient être traités lors des réunions :

- Accueil et informations sur le déroulement du tournoi (promoteur)
- Informations sur les nouveautés du circuit
- Présentation des membres du comité de tournoi
- Précisions par l'arbitre en chef sur les règlements
- Dernières modifications du présent tournoi
- Horaire final et officiel
- Etc.

5. CALENDRIER DE COMPÉTITIONS

Date	Type	Nom	Lieu	Ville	Bourse ou prix
14-15-16 juin	Provincial	Open Plage M	Parc Jeanne-Mance	Montréal	Promoteur
28-29-30 juin	Provincial	Challenger Celtique	Plage Celtique	Montréal	Promoteur
12-13-14 juillet	Provincial	Kingswear Open	Plage Major	Sainte-Agathe-des-Monts	Promoteur
26-27-28 juillet	Provincial	Sherbeach Open	Parc Atto-Beaver	Sherbrooke	Promoteur

2-3-4 août	Provincial	Championnat Volleyball Québec	Collège St-Bernard	Drummondville	5000 \$*
16-17-18 août	National	Championnats nationaux	Ashbridges Bay	Toronto	À venir

*Montant de 2500\$ par sexe garanti seulement pour un tableau complet de 32 équipes.

* Seul(e)s les athlètes ayant participé à au moins un tournoi de Circuit provincial senior avant le Championnat Volleyball Québec sont admissibles pour recevoir une bourse.

6. FORMAT DE COMPÉTITIONS

Chacun des promoteurs est libre d'offrir le format de compétition de son choix. Ce format, ainsi que le nombre de places disponibles prévu au tableau principal sera annoncé le 1^{er} juin précédent la saison. Lorsque le nombre d'inscriptions souhaité n'est pas atteint, le promoteur se réserve le droit de modifier de façon exceptionnelle le déroulement de la compétition pour offrir le meilleur produit aux joueurs. La décision sera affichée sur le site Internet dans la journée du mercredi précédent le tournoi.

Pour la saison 2024, un nombre variable d'équipes seront acceptées dans le tableau principal selon le tournoi. Il y aura obligatoirement des qualifications si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre d'équipes admises sur le tableau principal du tournoi.

Chaque événement du circuit est tenu sur trois jours :

Vendredi : Ronde de qualification en fin de journée
Samedi : Ronde préliminaire
Dimanche : Ronde éliminatoire

6.1 Tableau principal

Nombre de places

Le nombre de places définitif sur le tableau principal sera annoncé par le promoteur et Volleyball Québec dès la date limite d'inscription atteinte.

L'accès au tableau principal est déterminé selon le nombre de points d'entrée.

Les équipes n'ayant pas de points d'entrée ont également accès au tableau principal si le tableau est incomplet. Advenant le cas, ils se verront attribuer la dernière tête de série du tableau. Si plusieurs équipes n'ont pas de points d'entrée ni de numéro de tête de série, la règle du bris d'égalité s'appliquera (voir 9.1).

Laissez-passer (wild-card)

Un maximum d'un laissez-passer par sexe sera offert par le promoteur. Les équipes peuvent provenir d'une autre province et/ou pays. Un formulaire pourrait être demandé par le promoteur. Il devra être rempli et reçu par le promoteur à une date établie par celui-ci. À noter que le laissez-passer peut être accordé même si un des partenaires possède des points de classement.

Invitation Équipe du Québec

Dans une optique de développement de l'excellence, Volleyball Québec se réserve le droit de donner accès au tableau principal du Circuit provincial senior aux athlètes identifiés sur l'équipe du Québec. Cela signifie que certaines équipes composées d'athlètes des équipes du Québec n'auront pas à passer par la ronde de qualification, et ce, même si elles n'ont pas le nombre de points requis. Pour les équipes incluant un ou des joueurs de l'équipe du Québec, un maximum de deux places au tableau principal seront réservées. Les joueurs qui se seraient mérité une place au tableau principal par le mécanisme normal (suffisamment de points) ne sont pas concernés par ce privilège.

6.2 Ronde de qualification

Dans le cas où une ronde de qualification est nécessaire, le promoteur publie les noms des équipes concernées sur le site Internet du tournoi et communiquera avec elles par courriel le jeudi précédent le tournoi. Le promoteur annoncera à sa discrétion le processus de compensation pour une équipe non qualifiée au tableau principal (tournoi alternatif, remboursement partiel ou autre).

Le nombre total d'équipes devant faire les qualifications varie selon le nombre d'équipes inscrites.

ATTENTION : aucun remboursement n'est prévu si une équipe inscrite ne peut se présenter à la ronde de qualification. Lors de l'inscription, assurez-vous d'être disponible pour **le vendredi en fin de journée** ou, dans la négative, d'avoir assez de points pour éviter la ronde de qualification.

La ronde de qualification sera disputée le vendredi précédent le tournoi. Les équipes qui ont le moins de points de classement sont invitées à cette ronde (non applicable pour un maximum de deux équipes non classées composées de joueurs de l'équipe du Québec).

À noter : chaque qualification sera analysée individuellement et les précisions seront affichées sur Internet tout comme l'horaire de compétition, Volleyball Québec et les promoteurs se réservent le droit de modifier le format et le système de pointage selon le nombre d'équipes et la température lors de la ronde de qualification.

6.3 Ronde préliminaire

La ronde préliminaire débute le samedi et chaque partie débute dès la fin de la précédente.

Bris d'égalité dans les sections (selon les règlements de Volleyball Canada) :

Le classement à l'intérieur d'une même section sera déterminé selon cette procédure, dans l'ordre :

- 1- L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- 2- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- 3- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte de tous les matchs de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- 4- L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte des manches jouées entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- 5- L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte de toutes les manches de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- 6- Si l'égalité persiste, le classement des équipes toujours à égalité est déterminé en fonction du classement des têtes de série établi au début du tournoi (dans les cas où ce principe cause l'élimination d'une équipe et si le temps le permet, un set suicide de 7 points peut être joué).

Lorsque ce règlement en cas de bris d'égalité est appliqué, voici les procédures à suivre :

- A) Lorsque **deux équipes** sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- B) Lorsque **trois équipes ou plus** sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

Note : Cela signifie que s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère 2 réussit à déterminer X comme la première, Y comme deuxième et Z comme troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.

Cependant, si le critère 2 détermine le classement d'une des équipes, les équipes qui sont encore à égalité seront classées en utilisant le critère 3 et ainsi de suite. Ne revenez pas au critère 1. Passez aux critères suivants en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour le critère 4.

Bris d'égalité entre deux groupes

- 1- L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte de tous les matchs joués de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- 2- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte de tous les matchs joués de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- 3- L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte de toutes les manches jouées de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- 4- Match suicide de 7 points.

6.4 Ronde éliminatoire

Le format de la ronde éliminatoire ainsi que le nombre d'équipes admises à celle-ci seront déterminés par le promoteur.

6.5 Système de pointage

Toutes les parties sont des 2 de 3 (21-21-15 points). Une différence minimale de 2 points est nécessaire pour gagner une manche et il n'y a pas de limite de points. Un système de pointage différent peut être utilisé en cas de retard causé par la pluie ou par un manque d'équipe dans certains groupes.

7. RÈGLEMENTS DE JEU

Les normes et les règles de jeu du volleyball de plage seront les règlements tels que publiés par la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB) dans [Official Beach Volleyball Rules](#) et [amendées par Volleyball Canada](#). Il est possible que des ajustements soient apportés en cours de saison sur avis de Volleyball Canada ou de la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB). Les arbitres fédérés transmettront les amendements aux règlements à la réunion des athlètes.

Chaque joueur a la responsabilité de connaître les règlements. Il est à noter que ce sont les règlements de Volleyball Canada qui sont appliqués au Québec.

Uniforme de jeu

Il est fortement recommandé que les équipes portent un uniforme similaire lors des tournois du circuit. Il n'y aura aucune sanction pour des équipes qui n'auraient pas un uniforme similaire.

8. ARBITRAGE

8.1 Responsabilité de l'officiel (obligatoire)

Il est important de noter que la ronde de qualification, la ronde préliminaire ainsi que les huitièmes de finale peuvent être arbitrées par des joueurs, en fonction de l'horaire prévu à cet effet.

Responsabilités des « équipes-arbitres » :

- Connaître et respecter l'horaire d'arbitrage.
- Les deux joueurs doivent être en fonction, un de chaque côté du terrain et debout.
- Un joueur fait office de premier arbitre, sur la chaise d'arbitre quand elle est fournie, et peut utiliser un sifflet.
- L'autre joueur fait office de second arbitre à égalité du filet et doit s'occuper du pointage.
- L'équipe-arbitre est responsable d'appeler et de faire respecter le temps d'échauffement.
- L'équipe-arbitre doit remettre la feuille de pointage à la table de l'organisateur.
- Si une équipe ne peut pas respecter son horaire d'arbitrage, elle doit trouver une équipe remplaçante. Une confirmation doit être donnée par les deux équipes au responsable de tournoi pour ne pas être sujette à une sanction.
- Le joueur-arbitre a le droit d'appeler un carton jaune ou rouge même si physiquement, il n'en a pas. Voici un rappel des règles :
Carton jaune peut être donné au joueur concerné pour conduite antisportive uniquement ou délai de jeu. **Cet avertissement est valide pour tout le match et pour l'équipe.** Une seconde conduite antisportive ou une conduite grossière par tout membre de l'équipe mènera à un carton rouge/pénalité (point et service à l'adversaire). La répétition d'une conduite grossière dans une même manche sera également pénalisée et une troisième sanction pour conduite grossière mènera à l'expulsion pour le set du joueur visé (un joueur peut recevoir deux cartons rouges par manche pour conduite grossière, un troisième menant à l'expulsion). Une conduite injurieuse résulte en une expulsion immédiate pour le set. Une agression mènera à une disqualification.
Pour expulsion ou disqualification, se référer au superviseur pour valider la gravité de la conduite avant d'intervenir. Un joueur-arbitre n'a pas le pouvoir d'expulser un joueur sans l'approbation du superviseur. À la suite de l'approbation du superviseur, le joueur-arbitre sort les deux cartons simultanément pour expulsion du joueur pour la manche en cours ou la manche suivante si la sanction est donnée entre deux manches. La partie peut poursuivre malgré la manche perdue par défaut si l'équipe fautive a toujours la possibilité de gagner la partie malgré la manche pénalisée.

Pour disqualification de la partie en entier, les cartons jaunes et rouges sont présentés dans chacune des mains du joueur-arbitre au joueur ou à l'équipe fautive. L'équipe fautive conserve les points avant la pénalité.

Chaque équipe doit assumer ses tâches d'arbitrage, le cas échéant, sous peine de disqualification, selon la décision du promoteur.

L'officiel a un rôle de facilitateur en volleyball extérieur puisque l'esprit du jeu est basé sur un appel individuel de sa faute ; il n'en demeure pas moins que c'est lui qui doit voir à la bonne conduite du match. Le joueur accordera plus de crédibilité aux décisions des officiels dans la mesure où les joueurs qui arbitrent porteront plus attention au déroulement du jeu et à l'impact de leurs décisions.

Un arbitre en volleyball de plage de l'APAVQ sera sur place en tout temps le samedi et le dimanche. Les athlètes sont invités à rencontrer l'arbitre pour toute question sur l'arbitrage. Pour la deuxième journée de compétition, des arbitres de l'APAVQ seront en fonction pour les demi-finales et finales.

Les responsabilités de l'arbitre en volleyball de plage de l'APAVQ sont :

- a) Vérification du site de compétition (rapporter à l'organisateur tout ajout/correctif nécessaire et faire ses recommandations).

- b) Présence et participation à la réunion des joueurs et informations sur la réglementation régissant la pratique du volleyball de plage (heure sujette à changement, à vérifier avec l'organisateur).
- c) Supervision des équipes arbitres et rétroactions constructives (par exemple, en effectuant des tours de terrains, en questionnant les athlètes, en discutant avec les joueurs arbitres concernant de possibles appels de fautes, etc.).
- d) Aide au coordonnateur de tournoi :
 - i. Membre du comité de tournoi.
 - ii. Ajustement d'horaire et / ou de sections quand la situation le demande.
 - iii. Aide aux calculs de résultats et jugement dans le cas d'un bris d'égalité, si nécessaire.
- e) À l'occasion et si la situation le demande, arbitrage de certains matchs, en collaboration avec le coordonnateur de tournoi.
- f) Rester proactif tout au long de l'événement et être disponible pour toute éventualité nécessitant ses compétences ou son jugement. Bref, ne pas s'asseoir et rester passif.
- g) Assignation des officiels certifiés pour le dimanche.

8.2 Code de conduite

Dans toutes les compétitions sanctionnées par Volleyball Québec, le joueur devra respecter les règles suivantes :

- Garder un langage respectable envers les joueurs, entraîneurs, arbitres, officiels, organisateurs et lui-même.
- Bannir les comportements non désirables (Ex. : botter, frapper ou lancer agressivement un ballon et frapper les équipements).
- Respecter les décisions prises par l'organisateur.
- Respecter les décisions des arbitres.
- Avoir un bon esprit sportif.
- Respecter les règlements indiqués dans le cahier de l'athlète.
- Maintenir le site propre.
- Ne consommer aucune drogue en tout temps.

Le comité de tournoi détient le pouvoir de sanctionner les comportements jugés non conformes à ce code de conduite et dans les cas majeurs, de recommander une suspension au comité de discipline.

8.3 Politique antidopage

Selon le Programme canadien antidopage, développé par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport et adopté par Volleyball Canada et Volleyball Québec, des sanctions s'appliquent pour l'utilisation de substances interdites en compétition ou hors compétition.

Selon cette politique, les personnes commettant des infractions de dopage seront expulsées immédiatement du tournoi par le comité de tournoi. Par la suite, un comité de discipline sera créé pour l'imposition de la sanction à la suite de cette infraction pour la ou les prochaine(s) année(s).

Il est la responsabilité de chaque participant de connaître les règles du [Programme canadien antidopage](#). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le CCES au 1-800-672-7775 ou info@cces.ca.

9. CLASSEMENT CUMULATIF

9.1 Système des points de classement

Des points de classement sont attribués aux joueurs selon leurs résultats. Le système de classement est utilisé aux fins suivantes :

- **Classement général** : Classement individuel de tous les participants en fonction de la somme des points mérités dans chacun des événements de l'année en cours.

- **Points d'entrée** : Permettent de classer les équipes inscrites à un tournoi donné pour déterminer celles devant passer par la qualification lorsqu'il y a trop d'équipes inscrites. Ce classement est fait à partir de la somme des points d'entrée des deux partenaires. Le calcul se fait à partir des **3 meilleurs résultats des 365 derniers jours**. Nous ne reculons pas au-delà de ce délai pour les points d'entrée.

Voici l'attribution des points de classement du Circuit provincial senior selon le nombre d'équipes dans le tableau principal :

32 équipes	Position	1	2	3	4	5	9	13	17	25	29	33	37 ou 41	Au-delà
	Points	120	110	100	90	80	70	60	50	40	30	20	10	5

Les équipes **éliminées** lors des qualifications du vendredi (s'il y a lieu) obtiennent des points selon leur classement en fonction du nombre de places sur le tableau principal.

Bris d'égalité (points d'entrée)

La procédure suivante s'applique lorsque les joueurs possèdent le même nombre de points d'entrée (par ordre de priorité) :

1. Le numéro de tête de série;
2. Le nombre total d'événements du Circuit provincial senior (incluant le provincial et le national) au cours des 365 derniers jours (notez que le plus grand nombre l'emporte sur le plus petit nombre);
3. Le meilleur résultat parmi ceux inclus dans le calcul;
4. Le meilleur résultat du dernier tournoi.

Bris d'égalité (classement général)

La procédure suivante s'applique lorsque les joueurs possèdent le même nombre de points de classement (par ordre de priorité) :

- 1- Le numéro de tête de série;
- 2- Le nombre total d'événements du Circuit provincial senior inclus dans le calcul (notez que le plus grand nombre l'emporte sur le plus petit nombre);
- 3- Le meilleur résultat parmi ceux inclus dans le calcul;
- 4- Si l'égalité persiste, les deux joueurs auront le même classement général.

9.2 Reconnaissance de participation

Les athlètes qui ratent un événement du CPS n'obtiennent aucun point sauf si l'absence est causée par une participation à un événement de la **FIVB, de l'AVP, de Volleyball Canada, d'un programme d'excellence ou considéré de calibre supérieur par le comité d'excellence en volleyball de plage. Chaque joueur désirant une reconnaissance de participation a la responsabilité de communiquer avec Volleyball Québec 7 jours avant le prochain tournoi du Circuit senior** auquel l'équipe participera afin de les informer de sa présence à un autre événement la même fin de semaine qu'un tournoi du CPS. Dans un tel cas, une participation au CPS sera accordée ainsi que la moyenne des points obtenus par le joueur dans les tournois du CPS lors des 365 derniers jours.

9.3 Politique en matière d'absence prolongée (grossesse, blessure, etc.)

Les athlètes ne devraient pas être pénalisées en raison d'une absence prolongée pour des raisons valables (grossesse, blessure, etc.). Les athlètes qui ratent ou ont raté une partie des tournois du CPS pendant la période débutant cinq mois avant un accouchement et/ou jusqu'à six mois après un accouchement ou une blessure recevront des points de classement pour tous les événements ratés équivalant à la moyenne des

points mérités ainsi que de sa tête de série pendant les 365 jours précédant l'absence. **Chaque joueur désirant une reconnaissance de participation à la responsabilité de communiquer avec Volleyball Québec avant le premier événement manqué à cause de l'absence prolongée.** Dans le cas d'une blessure, l'athlète devra fournir un certificat médical. Cette moyenne doit être calculée en tenant compte de tous les événements de cette période de 365 jours, même si les athlètes ont raté des événements pour d'autres raisons. La période ci-dessus peut être modifiée en faisant la demande à Volleyball Québec si les circonstances pendant ou après l'absence le justifient.

Un joueur obtiendra un maximum de 3 équivalences pour calculer ses points d'entrée et sa tête de série lors de son retour à la compétition. Ce qui veut dire qu'après le premier tournoi de l'année en cours (joué ou non), la première équivalence est perdue et ainsi de suite jusqu'au quatrième tournoi de l'année.

10. ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE TÊTE DE SÉRIE (SEEDING)

Bien que la participation aux événements soit déterminée à partir du classement actuel, les numéros des têtes de série du tournoi principal sont attribués en fonction de la moyenne des résultats.

Pour la saison 2023, les têtes de séries seront attribuées selon le tournoi joué :

Position	1	2	3	4	5	7	9	13	15	16	17	19	20	25	29	33	39
Tête de série Circuit provincial	1	2	3	4	5	7	9	13	15	16	17	19	20	25	29	33	39

- 1- Les numéros de tête de série sont déterminés en fonction de la moyenne **des 3 meilleurs résultats au cours des derniers 365 jours.**

Exemple 1 (4 tournois) : $1^{\text{er}} + 13^{\text{e}} + 4^{\text{e}} + 9^{\text{e}} = 13 / 3 =$ tête de série de 4.33

Exemple 2 (3 tournois) : $1^{\text{er}} + 4^{\text{e}} + 9^{\text{e}} = 13 / 3 =$ tête de série de 4.33

Exemple 3 (1 tournoi): $3^{\text{e}} =$ tête de série de 3.

**** À chaque événement, le numéro de tête de série de chaque équipe est obtenu par le calcul de la moyenne des numéros de tête de série des deux joueurs de l'équipe. ****

- 2- Un joueur qui n'a aucune participation au Circuit provincial senior au cours des 365 derniers jours, mais des participations à des niveaux supérieurs (**FIVB, circuit canadien, etc.**) se verra attribuer un numéro de tête de série selon une analyse de Volleyball Québec.

- 3- Pour les joueurs n'ayant pas joué dans les 365 derniers jours, nous suivrons les étapes suivantes :
 - I. Nous calculons la tête de série avec les résultats entre 366 et 730 jours et nous multiplions par 2. Ce résultat ne peut pas être meilleur que le 5^e rang. Un tel joueur n'aura par contre aucun point d'entrée et devra faire la qualification s'il y a lieu.
Exemple 1 : Louis Deschênes n'a pas joué en 2021, mais il a des résultats en 2020. Sa tête de série était de 3,25. Ce qui lui donnerait une tête de série de 6,50 s'il décidait de revenir au jeu pour le CPS de 2023. Par la suite, nous prenons seulement les résultats des 365 derniers jours pour calculer ses résultats pour le CPS 2.

Exemple 2 : Si un joueur avait une tête de série de 2 dans le même intervalle et qu'il voulait revenir au jeu, le calcul lui donnerait une tête de série de 4. Dans ce cas précis, nous donnerions une tête de série de 5 pour le premier tournoi de 2024.

- 4- Un joueur qui n'a pas participé à un tournoi du Circuit provincial senior au cours des derniers 730 jours sera considéré comme n'ayant jamais participé au Circuit provincial senior et n'aura aucun point d'entrée et une tête de série égale à la plus haute valeur du tableau principal.

- 5- Il pourra être demandé par le promoteur, aux joueurs provenant de l'extérieur du Québec, de remplir un formulaire incluant leur classement canadien et/ou provincial pour avoir la possibilité d'obtenir un laissez-passer. Ces classements seront des outils utilisés pour déterminer le classement des joueurs par le promoteur du tournoi.

Bris d'égalité

La procédure suivante s'applique lorsque les équipes possèdent le même numéro de tête de série (par ordre de priorité) :

- 1- Le nombre de points d'entrée des équipes;
- 2- Le nombre de points au classement général de l'année en cours;
- 3- Le nombre de Circuit provincial senior dans le calcul du numéro de tête de série (Notez que le plus grand nombre l'emporte sur le plus petit nombre);
- 4- La meilleure performance dans des Circuit provincial senior de l'année en cours (moyenne des deux joueurs);
- 5- La date et l'heure d'inscription.

11. BOURSES AUX ATHLÈTES

Le montant des bourses remises lors des différents tournois du Circuit est à la discrétion du promoteur et sera annoncé au plus tard le mercredi précédant le début du tournoi.

12. CHAMPIONNATS

12.1 Championnat Volleyball Québec

Tous les joueurs pourront participer au Championnat Volleyball Québec senior. Le nombre d'inscriptions déterminera le besoin d'une étape de qualification et ce sont les points d'entrée accumulés lors des tournois du Circuit senior qui détermineront qui devra passer par cette étape le cas échéant.

Rappelons que la participation au Championnat Volleyball Québec senior est obligatoire pour ceux qui désirent participer au Championnat national de Volleyball Canada. À noter que la participation à la qualification du Championnat Volleyball Québec senior compte comme une participation au Championnat.

Date et site du championnat Volleyball Québec senior : **2, 3 et 4 août à Drummondville**

Une **bourse totale de 2500 \$*** par sexe sera attribuée lors du Championnat.

Première position :	1200 \$
Deuxième position :	700 \$
Troisième position :	350 \$
Quatrième position :	250 \$

*Montant de 2500\$ par sexe garanti seulement pour un tableau complet de 32 équipes.

*Seul(e)s les athlètes ayant participé à au moins un tournoi de Circuit provincial senior avant le Championnat Volleyball Québec sont admissibles pour recevoir une bourse.

- 1- Les championnats de toutes les provinces sont ouverts à tous les joueurs qui ont respecté la règle de participation de la province concernée ; ainsi, des Québécois peuvent représenter une autre province au championnat national, et vice-versa.
- 2- Les équipes peuvent participer à plus d'un Championnat. Voir le site Internet de Volleyball Canada pour plus d'infos (www.volleyball.ca).

12.2 Championnats nationaux

[Les Championnats nationaux](#) sont ouverts à toutes les équipes qui ont participé à un championnat de même catégorie n'importe où au Canada. Il est à noter que l'athlète a la responsabilité de vérifier les critères d'admissibilité des autres Championnats.

- 1- Les athlètes qui auraient été admissibles à participer aux Championnats, mais qui ont participé à un autre événement la même fin de semaine (voir 9.2) seront admissibles pour le Championnat national.
- 2- Les athlètes qui ont joué (à partir du quota de pays) dans 4 tournois FIVB (Satellite, Challenger, Open, Grand Chelem et Championnat du monde) accèdent automatiquement au Championnat national.
- 3- Deux athlètes qui n'ont pas joué les championnats provinciaux/territoriaux dans la même province ou le même territoire sont admissibles pour jouer au championnat national si les deux athlètes ont au moins joué un événement dans la province ou le territoire qu'ils désirent représenter. Le calcul du numéro de tête de série sera fait selon les règles du Circuit senior 2023.
- 4- Deux athlètes québécois qui n'ont pas joué au Championnat ensemble pourront participer au Championnat national. Le calcul du numéro de tête de série sera fait à partir des résultats du Championnat.
- 5- Tous les athlètes québécois doivent être membres de Volleyball Québec avant la tenue du Championnat national (affiliation annuelle individuelle de joueur compétitif à Volleyball Québec et Volleyball Canada à 78\$).

13. RENSEIGNEMENT SUR L'HÉBERGEMENT DES ATHLÈTES

Groupe Hospitalité InnVest

Au Québec, des tarifs d'hébergement préférentiels sont offerts à tous les membres de Volleyball Québec (rabais de 10%). Au cours de l'année 2024, le Groupe Hospitalité Innvest offre des tarifs préférentiels à 13 hôtels Comfort Inn à travers le Québec. Vous devez appeler directement lors de la réservation l'hôtel pour demander le tarif préférentiel de Volleyball Québec. Il est important de noter que les prix peuvent varier d'un hôtel à l'autre.

14. POLITIQUE D'ANNULATION OU DE SUSPENSION DE TOURNOI

14.1 Avant la tenue du tournoi

Si le tournoi est annulé par exemple à cause de la température, du nombre insuffisant d'inscriptions ou en raison des mesures sanitaires, tous les joueurs se feront rembourser la totalité de l'inscription par le promoteur.

14.2 Lors du tournoi

Annulation de tournoi

La décision de retarder ou d'annuler l'événement, ainsi que la reprise du jeu, revient au comité de tournoi (orage, pluie forte, etc.). Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions ne dépasse pas deux heures, les matchs sont repris là où l'interruption s'est produite. Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions dépasse deux heures (tournoi d'une journée), le promoteur verra à modifier la formule du tournoi et/ou attribuer les bourses aux équipes en tête.

Dans l'éventualité peu probable de l'annulation d'un tournoi, différentes procédures s'appliquent selon l'avancement du tournoi :

- **Lors du Circuit senior :**

Le promoteur verra à modifier la formule du tournoi et/ou attribuer les bourses aux équipes en tête.

- **Lors du Championnat :**

- Si la ronde préliminaire est terminée ; l'organisateur remet les bourses aux équipes toujours dans la course en ronde éliminatoire (montant de la bourse divisé par le nombre d'équipe dans la course en ronde éliminatoire).
- Si plus de 25% des matchs de la ronde préliminaire sont joués ; partage de la bourse parmi toutes les équipes encore en lice.
- Si moins de 25% des matchs de la ronde préliminaire sont joués ; l'organisateur rembourse au minimum 60% des frais d'inscription à chaque équipe.

Orage

Le jeu doit être interrompu dès qu'un orage s'annonce ; cette interruption persiste aussi longtemps que les risques d'orage sont présents (le comité de tournoi réévalue la situation toutes les 15 minutes).

Pluie et vent

Pour un tournoi sur sable, la pluie n'augmente pas les risques de blessures. Cependant, le comité de tournoi peut décider de suspendre les activités si la pluie devient torrentielle et/ou le vent trop violent (le comité de tournoi réévalue la situation toutes les 15 minutes).

BONNE SAISON !